



CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 6 place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15
Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57
E. mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Réf. 09 19 01 00 00

Monsieur **Didier LOMBARD**
France Télécom
6 place d'Alleray
75015 Paris

Paris, le 19 septembre 2008

Monsieur le Président,

La Loi N°2008-11 du 8 février 2008 (JO du 9 février 2008) pour le pouvoir d'achat prévoit la possibilité de rachat par l'entreprise des jours de RTT.

En 2007, France Télécom a permis à ses salariés de monétiser une partie de ces jours de congés et des repos compensateurs. Cette opération a connu un certain succès démontrant le nécessaire besoin des salariés à augmenter leur pouvoir d'achat. Cette opération ne saurait remplacer les lacunes récurrentes de la politique salariale de l'entreprise qui ne prévoit aucune augmentation générale pour les cadres, dont le pouvoir d'achat est à la seule main du manager (ou du DRH) omnipotent.

Concomitamment à cette monétisation, la Direction de France Télécom a pris la décision d'interdire le report des CA (Congés Annuels) à la fin de l'année 2008 de plus de deux fois le nombre de jours travaillés dans la semaine. Cela démontre qu'avant tout cette opération était dictée par la volonté d'améliorer la présentation financière des bilans de l'entreprise, en évitant le report de trop nombreux congés non pris qui seraient comptablement provisionnés en charge.

Or pour de nombreux salariés, il leur reste de très nombreux jours de CA ou de RTT (JTL) non pris. Souvent des congés sont refusés pour des raisons de gestion de service (présence programmée obligatoire, par exemple, dans les nombreux centres d'appels et les boutiques). Par ailleurs de nombreux salariés ont des Comptes Epargne Temps trop chargés (avec plusieurs dizaines de jours), soumis à une trop forte rigidité d'utilisation.

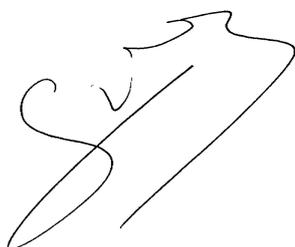
Par Décret n° 2008-894 du 3 septembre 2008, le gouvernement a précisé les conditions d'application pour les entreprises dont la durée de travail relève d'un régime spécifique (la SNCF, la RATP, EDF, GDF et d'autres) donnant la possibilité d'appliquer la loi pour le pouvoir d'achat de février 2008 qui permet de monétiser leurs congés et RTT. C'est un signal politique fort de la volonté politique de l'Etat.

Le refus de la Direction de France Télécom en 2007 de monétiser pour les fonctionnaires - alors qu'un décret en prévoyait expressivement les modalités - les jours de RTT (JTL à France Télécom) reste à ce jour inexécuté. Il est désormais du devoir de la Direction de France Télécom de mettre en œuvre la volonté de notre premier actionnaire qu'est l'Etat concernant le rachat des RTT (JTL).

Cette Loi permet aussi de se faire racheter des CA ou des jours placés dans le CET pour les transférer vers le PERCO en bénéficiant de l'exonération de certaines charges. De même cette loi permet aussi le rachat des jours placés dans le CET (Compte Epargne Temps).

En conséquence, la CFE-CGC réclame l'ouverture des négociations au sein du groupe France Télécom sur le périmètre ouvert par cette Loi et notamment sur le rachat de quelques jours de RTT (JTL) / CA excédentaires de fin d'année. Il est entendu que ces compléments de rémunération qui pourraient en découler ne sauraient compenser les pertes de pouvoir d'achat liées aux augmentations annuelles des salaires qui restent depuis plusieurs années inférieures à l'inflation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations respectueuses.



Sébastien Crozier
Président



Pierre MORVILLE
Délégué syndical central CFE-CGC
de l'UES France Télécom - Orange